

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Catherine VIDAL - Jean-Pierre VERGNE - Evelyne LAVENU - Franck MIGNAT - Carla AFONSO DA CRUZ - Karine RABES - Vanessa CARAMINOT - Eric LIVET - Philippe TERRANA - Romain CLERGEAU - Julien QUERE

Excusés représentés :

Excusés non représentés : Isabelle BAUDRY

Catherine VIDAL est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 avril 2026

Délibération 2026-026

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **32,32%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **67,94%**
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : **10,14%**

Membres présents : 14

Membres absents : 1

Votants : 14

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 29/04/2026

Transmis au représentant de l'Etat le 29/04/2026

Le Maire,

Jean MOUZAT

